

 Ville de Vitré Service Direction Générale		CONSEIL MUNICIPAL	
		<i>Compte rendu de la séance du 17.09.2015</i>	
Date : 21.09.2015	Nombre de pages : 22	Fichier : CRCM20150917	
Rédigé par : Véronique GERGAUD		Validé par : Jocelyne CAYE	
<p>L'an deux mille quinze, le 17 septembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué le 10 septembre deux mille quinze, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre MEHAIGNERIE, Maire.</p> <p style="text-align: center;">Étaient présents :</p> <p>M. MEHAIGNERIE, Maire, Mme CHARLOT, M. LEBRY, Mme DUCHESNE, M. MAISONNEUVE, Mme MATHIEU, M. LAPAUSE, M. MOREL, Mme BOUQUAY, Adjoint au Maire, Mme CHEHABEDDINE, Mme CLOAREC, Conseillers municipaux délégués, , Mme PRACHT, Mme LÉBOUC, M. PASQUER, Mme MOUCHOTTE, M. LE MIGNANT, M. SOUVESTRE, Mme de MONNERON , Mme MARTIN, M. TRAVERS, Mme GUERMONT, M. BOUVIER, Mme DELANOE, M. PAILLARD, M. LÉONARDI, M. UTARD, M. MORIN, M. COIGNARD, conseillers municipaux.</p> <p>Étaient absents excusés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Monsieur HEULOT, ayant donné pouvoir à Monsieur MAISONNEUVE, ✓ Monsieur BESNARD, ayant donné pouvoir à Monsieur SOUVESTRE, ✓ Madame TROPÉE, ayant donné son pouvoir à Madame MOUCHOTTE, ✓ Monsieur VEILLÉE, ayant donné son pouvoir à Madame LÉBOUC, ✓ Madame BAUDOIN, ayant donné pouvoir à Monsieur HUTARD. <p>M. LEONARDI Pierre a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire.</p>			
<p><u>Diffusion</u> : Le Conseil Municipal et les chefs de services.</p>			

DÉCISIONS DU MAIRE

SUJET		AVIS / SUITE A DONNER
1.1	Marchés publics – Missions de contrôle technique dans le cadre de la construction d'un parking public sur plusieurs niveaux à Vitré – avenant 1	Avenant n°1 au marché n° 27/13 passé avec la Société BUREAU VERITAS prolongeant le délai d'exécution du marché jusqu'au 30.11.2016, les honoraires étant de ce fait augmentés de 2 115.54€ HT. La présente décision annule et remplace la décision du 17/02/2015 ne prenant en compte que l'aspect délais. Le montant du marché est porté à la somme de 11 015.54€ HT.
1.1	Marchés publics – Etude d'organisation et mutualisation ville / C.C.A.S. – Avenant 3	Avenant n°3 au marché n° 2014/051 passé avec la Société ALCANEA fixant le délai maximum d'exécution au 31/12/2015. Les autres clauses du marché et notamment le montant demeurent inchangés.
1.1	Marchés publics – Reprise de concessions funéraires	Marché passé avec les ETS GOUPIL père et fils, VITRÉ (35) un marché pour la reprise de concessions funéraires pour un montant de 25 880.00€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.

1.1	Marchés publics – Travaux d'entretien et de mise aux normes au musée des Rochers Sévigné à Vitré – lot 4 : électricité – avenant 2	Avenant n°2 au marché n° 2015/051 passé avec la Société VELEC INDUSTRIEL prenant en compte les modifications de l'éclairage de sécurité (blocs évacuation noirs). Le montant du marché est ainsi porté à la somme de 13 594.07 € HT (plus-value de 644.87 € HT).
1.1	Marchés publics – Fourniture de fruits et légumes – lot 2 – avenant 1	Avenant n°1 au marché n° 2015/AC4 prenant en compte les modifications suite à la dissolution du GAEC TOUCHAIS et la transmission de l'activité à M. Bernard TOUCHAIS. Les autres clauses du marché et notamment le montant maximum annuel (5 000€ HT) demeurent inchangés.
1.1	Marchés publics – Fourniture de vêtements de travail, articles chaussants, EPI pour les agents de la Ville de Vitré – Lot 5 : équipement de protection individuelle	Marché passé avec l'Entreprise OREXAD – Vitré (35) pour un montant minimum annuel de 1 000€ HT / maximum de 5 000€ HT, conclu pour une année reconductible tacitement pour deux périodes d'une année chacune. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – Fourniture de vêtements de travail, articles chaussants, EPI pour les agents de la Ville de Vitré – Lot 4 : articles chaussants	Marché passé avec l'Entreprise CAP AGAD – Nantes (44) pour un montant minimum annuel de 1 500€ HT / maximum de 8 000€ HT, conclu pour une année reconductible tacitement pour deux périodes d'une année chacune. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – Fourniture de vêtements de travail, articles chaussants, EPI pour les agents de la Ville de Vitré – Lot 3 : vêtements pour travail en intérieur	Marché passé avec l'Entreprise CAP AGAD – Nantes (44) pour un montant minimum annuel de 400€ HT / maximum de 4 000€ HT, conclu pour une année reconductible tacitement pour deux périodes d'une année chacune. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – Fourniture de vêtements de travail, articles chaussants, EPI pour les agents de la Ville de Vitré – Lot 2 : vêtements et articles chaussants pour la restauration	Marché passé avec l'Entreprise OREXAD – Vitré (35) pour un montant minimum annuel de 600€ HT / maximum de 6 000€ HT, conclu pour une année reconductible tacitement pour deux périodes d'une année chacune. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – Fourniture de vêtements de travail, articles chaussants, EPI pour les agents de la Ville de Vitré – Lot 1 : vêtements techniques, de sécurité et autres	Marché passé avec l'Entreprise PROTECT'HOMS - Château Gonthier (53) pour un montant minimum annuel de 4 000€ HT / maximum de 20 000€ HT, conclu pour une année reconductible tacitement pour deux périodes d'une année chacune. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – Fourniture de véhicules pour la ville de Vitré – Lot 5 : véhicule léger de taille moyenne pour la Direction Générale des services	Marché passé avec la Société GUILMAULT Vitré (35) pour un montant total de 17 076.62 €. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
	Marchés publics – Fourniture de matériel d'éclairage public – programme de	Marché passé avec l'Entreprise REXEL - Rennes (35) pour un montant de 112 743.62€ HT. La signature du

1.1	renouvellement 2015	marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – Exploitation et maintenance des installations de chauffage de ventilation de climatisation et de production d'Eau Chaude Sanitaire	Marché passé avec la Société IDEX ENERGIES de La RICHE (37) pour un montant de 343 110.14€HT/an. Montant prévisionnel sur la durée du marché : 2 744 881.12€ HT, pour une durée de 8 ans à compter du 1 ^{er} .10.2015 à 00h00 jusqu'au 30.09.2023 à minuit.
1.1	Marchés publics – Fourniture d'une tondeuse rotative autoportée	Marché passé avec la Société ESPACE EMERAUDE SOVIDIS de Vitré (35) pour un montant de 19 300.00€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – Entretien des vêtements de travail des agents de la Ville de Vitré – Lot 1 : entretien des vêtements de travail du Pôle Aménagement	Marché attribué à l'ESAT LANCHENEIL de Nuillé sur Vicoin (53) pour une année, reconductible deux fois pour un montant minimum annuel de 6 000 € HT / et 20 000 € HT maximum.
1.1	Marchés publics – Entretien des vêtements de travail des agents de la Ville de Vitré – Lot 2 : entretien des vêtements de travail de la Police municipale (uniformes) ou autres services de type pressing	Marché attribué à la Société GUYOLOT LES 2 ETOILES de Plélan le Grand (35) pour une année, reconductible deux fois pour un montant minimum annuel de 2 000 € HT / et 6 000 € HT maximum.
1.1	Marchés publics – Fourniture d'une balayeuse aspiratrice compacte de voirie	Marché attribué à la Société MATHIEU de Arras (62) pour un montant de 129 800.00€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – Transport d'élèves dans le cadre de leurs activités ou services scolaires ou périscolaires – Lot 1	Avenant n° 1 au marché 2015/036 passé avec la Société SOURDIN prenant en compte les modifications suivantes : en cas de trajet non effectué et non annulé selon un préavis de 24h par la collectivité, le trajet sera facturé à hauteur de 25 %. Les autres clauses du marché demeurent inchangées.
1.1	Marchés publics – Transport d'élèves dans le cadre de leurs activités ou services scolaires ou périscolaires – Lot 2	Avenant n° 1 au marché 2015/037 passé avec la Société SOURDIN prenant en compte les modifications suivantes : en cas de trajet non effectué et non annulé selon un préavis de 24h par la collectivité, le trajet sera facturé à hauteur de 25 %. Les autres clauses du marché demeurent inchangées.
1.1	Marchés publics – Travaux de réhabilitation des réservoirs enterrés de la Grange	Marché attribué à la Société SADE de Rennes (35) pour un montant de 641 085.20€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
3.3	Domaine et Patrimoine – Locations – Convention d'occupation précaire – BY 118 P – période du 1.09.2014 au 30.09.2015	Occupation précaire de l'emprise foncière, rue Jean-Marie TEXIER cadastrée BY118P d'une superficie de 917 m ² accordée aux Sociétés OKWIND et WIND IT moyennant une redevance fixée à 100 €.
3.3	Domaine et Patrimoine – Locations – Réserves Foncières/ Occupation précaire d'une partie des terres situées en VITRE- Chemin du Bois Pinson (derrière la SPA) – Période du 01/11/15 au	Location à M. DROUILLÉ Damien, demeurant à Vitré « Les Guichardières ». Autorisation d'occupation et d'exploitation à titre précaire la parcelle « les Communs » d'une superficie totale de 1ha 91a 87ca conformément aux termes de la convention en date du

	30/10/16	13/08/2015. Versement d'une redevance d'occupation fixée à 160€ l'hectare soit la somme de 306.99€.
3.3	Domaine et Patrimoine – Locations – Occupation précaire d'un jardin potager situé en VITRE – Chemin des Ménardières au lieu-dit « Les Landes » - Période du 01/11/2015 au 30/10/2016 (3a 00ca)	Location à M. et Mme BEAUDOUIN – DE VULPIAN Jean-Pierre et Marie-Christine, demeurant à Vitré « Les Landes ». Autorisation d'occupation et d'exploitation à titre précaire la parcelle « le Champ de l'Aire » d'une superficie totale de 3a conformément aux termes de la convention en date du 13/08/2015. Versement d'une redevance d'occupation fixée à 187.08€ l'hectare soit la somme de 5.65€.
3.3	Domaine et Patrimoine – Locations – Occupation précaire d'un jardin potager situé en VITRE – Chemin des Ménardières au lieu-dit « Les Landes » - Période du 01/11/2015 au 30/10/2016 (4a 00ca)	Location à M. HELBERT Fernand, demeurant 9 Allée du Ménez à Vitré. Autorisation d'occupation et d'exploitation à titre précaire la parcelle « le Champ de l'Aire – potager n°1 » d'une superficie totale de 4a conformément aux termes de la convention en date du 13/08/2015. Versement d'une redevance d'occupation fixée à 187.08€ l'hectare soit la somme de 7.50€.
3.3	Domaine et Patrimoine – Locations – Droits de chasse / Occupation précaire d'une partie des terres situées en Vitré « La Basse Gasnais » route de Laval 04-01 – Période du 01/09/2015 au 30/08/2016	Location – M. BENARD Georges, demeurant 133 Bd de Laval à Vitré. Autorisation de droit de chasse à titre précaire de la parcelle « la grande Lande » d'une superficie totale de 55a conformément aux termes de la convention en date du 13/08/2015. Versement d'une redevance d'occupation fixée à 3.51€ l'hectare soit la somme de 1.93€.
3.3	Domaine et Patrimoine – Locations — Droits de chasse / Occupation précaire d'une partie des terres situées en Vitré « Le Pont Billon » route de la Chapelle-Erbrée 97-03 – Période du 01/09/2015 au 30/08/2016	Location – M. RENARD Joseph, demeurant 49 rue d'Ernée à Vitré. Autorisation de droit de chasse à titre précaire de la parcelle « le Grand Champ » d'une superficie totale de 3ha 69a 18 ca conformément aux termes de la convention en date du 13/08/2015. Versement d'une redevance d'occupation fixée à 3.51€ l'hectare soit la somme de 12.96€.
3.3	Domaine et Patrimoine – Locations – Droits de chasse / Occupation précaire d'une partie des terres situées en Vitré « Vallée de la Vilaine » 12-01– Période du 01/09/2015 au 30/08/2016	Location – M. GALLON Jean et Roger, demeurant à Vitré « la Villoux ». Autorisation de droit de chasse à titre précaire des parcelles « Pré des Routes – Pré des Brosses – La Grande Champagne – L'Eclusiaux, le Pré de la Noë – La Pesanterie – Le Champ de la Croix – La Noë - La Restivière – Pré neuf » d'une superficie totale de 18 ha 75a 79 ca conformément aux termes de la convention en date du 13/08/2015. Versement d'une redevance d'occupation fixée à 3.51€ l'hectare soit la somme de 65.84€.
3.3	Domaine et Patrimoine – Locations – Droits de chasse / Occupation précaire d'une partie des terres situées en Vitré « La Basse Gasnais » route de Laval 98-01 – Période du 01/09/2015 au 30/08/2016	Location à M. LAMBERT Amand, demeurant 126 Bd de Laval à Vitré. Autorisation de droit de chasse à titre précaire des parcelles « le Pré et proximité FUMÉE FAO » d'une superficie totale de 3ha 71a 84ca conformément aux termes de la convention en date du 13/08/2015. Versement d'une redevance d'occupation fixée à 3.51€ l'hectare soit la somme de 13.05€.
3.3	Domaine et Patrimoine – Locations – Droits de chasse / Occupation précaire d'une partie des terres situées en Vitré « Les Boufforts » Route de	Location à M. BARBOT Guillaume, demeurant en Vitré, Les Choiselières. Autorisation de droit de chasse à titre précaire des parcelles « Le Champ du Haut village –

	la Guerche 09-01 - Période du 01 09 2015 au 30 08 2016	Le Champ Dessous le Bois – Le Cloux » d'une superficie totale de 7ha 79a 97ca conformément aux termes de la convention en date du 13/08/2015. Versement d'une redevance d'occupation fixée à 3€ l'hectare soit la somme de 23.40€.
3.3	Domaine et Patrimoine – Locations – Droits de chasse /Occupation précaire d'une partie des terres situées en Vitré « Les Robanneries » Route de Fougères 05-10 – Période du 01 09 2015 au 30 08 2016	Location à M. PERRIER Olivier, demeurant en Vitré « Le petit Châlet ». Autorisation de droit de chasse à titre précaire des parcelles « La Grande Robannerie – La Perrière – La Ville Verte – La Grange – Le Bas Châlet » d'une superficie totale de 17ha 87a 10ca conformément aux termes de la convention en date du 13/08/2015. Versement d'une redevance d'occupation fixée à 3.51€ l'hectare soit la somme de 62.73€.
3.3	Domaine et Patrimoine – Locations – Droits de chasse /Occupation précaire d'une partie des terres situées en Vitré « Rouffigné – Route de Fougères 9702 - Période du 01 09 2015 au 30 08 2016	Location à M. ROINSON Auguste demeurant 10 Place de la Mairie à Val d'Izé. Autorisation de droit de chasse à titre précaire des parcelles « La grande Lande » d'une superficie totale de 9ha 30a 78 ca conformément aux termes de la convention en date du 13/08/2015. Versement d'une redevance d'occupation fixée à 3.51€ l'hectare soit la somme de 32.67€.
3.3	Domaine et Patrimoine – Locations – Droits de chasse /Occupation précaire d'une partie des terres situées en Domagné « Les Vergers » 06-01 – Période du 01 09 2015 au 30 08 2016	Location à M. ROINSON David, demeurant Le Petit Chevrolet en MOUTIERS. Autorisation de droit de chasse à titre précaire des parcelles « Le Champ aux bœufs – Le Rocher – Le Champ du Hamel – La Champagne de l'Epine – Le Verger» d'une superficie totale de 17ha 88a 74ca conformément aux termes de la convention en date du 13/08/2015. Versement d'une redevance d'occupation fixée à 3.51€ l'hectare soit la somme de 62.78€.
3.3	Domaine et Patrimoine – Locations – Occupation précaire d'un jardin potager situé en VITRE – 10 Rue Rallon / Période du 01/11/2015 au 30/10/2016	Location à Mme BARBOT Annick, demeurant 10 Rue Rallon à Vitré. Autorisation d'occupation et d'exploitation à titre précaire la parcelle « Jardin 10 Rue Rallon » d'une superficie totale de 4a 98ca conformément aux termes de la convention en date du 13/08/2015. Cette occupation est accordée à titre gratuit pour la présente période.
3.3	Domaine et Patrimoine – Locations – Occupation précaire d'un jardin potager situé en VITRE – Chemin des Ménardières au lieu-dit « Les Landes »/Période du 01/11/2015 au 30/10/2016	Location à M. GOMEZ Joseph, demeurant « Les Landes » à Vitré. Autorisation d'occupation et d'exploitation à titre précaire la parcelle « Le Champ de l'Aire (potager n°2)» d'une superficie totale de 4a 00ca conformément aux termes de la convention en date du 13/08/2015. Versement d'une redevance d'occupation fixée à 187.08€ l'hectare soit la somme de 7.50€.
3.3	Domaine et Patrimoine – Locations – Occupation précaire d'un jardin potager situé en VITRE – La Gautrays Période du 09/09/2015 au 08/09/2016	Location à M. MELIN Gil, demeurant 12 Rue Félix Faure à Paris. Autorisation d'occupation et d'exploitation à titre précaire la parcelle « La Gautrays » d'une superficie totale de 31a 31ca conformément aux termes de la convention en date du 13/08/2015. Versement d'une redevance d'occupation fixée à 150.00€ l'hectare soit la somme de 46.95€.

3.3	Domaine et Patrimoine – Locations – Réserves Foncières/ Occupation précaire d'une partie des terres situées en VITRE- Chemin Champlet - Période du 01/11/15 au 30/10/16	Location à M. GUILLET Denis, exploitant agricole, demeurant à Vitré « La Grande Galiénais ». Autorisation d'occupation et d'exploitation à titre précaire les parcelles « La Perrière – Le Feu – Le Champ de la Carrière – La Vallée – Le Champ du Bois – Le Haut Châlet – Le Bas Châlet» d'une superficie totale de 13ha 16a 57ca conformément aux termes de la convention en date du 13/08/2015. Versement d'une redevance d'occupation fixée à 160€ l'hectare soit la somme de 2 106.51€.
3.3	Domaine et Patrimoine – Locations – Réserves Foncières/ Occupation précaire d'une partie des terres situées en POCÉ les BOIS – « Le Champ de l'Euzeraie » - Période du 01/11/15 au 30/10/16	Location à Mme MELOT Catherine, exploitante agricole, demeurant à Pocé les Bois « Le Gué de Prunelle». Autorisation d'occupation et d'exploitation à titre précaire la parcelle « le Gué de Prunelle» en Pocé les Bois d'une superficie totale de 1ha 73a 70ca conformément aux termes de la convention en date du 13/08/2015. Versement d'une redevance d'occupation fixée à 160€ l'hectare soit la somme de 277.92€.
3.3	Domaine et Patrimoine – Locations – Réserves Foncières/ Occupation précaire d'une partie des terres situées en VITRE- Route de Rennes – Période du 01/11/15 au 30/10/16	Location à M. HERVAGULT Jean-Louis, demeurant à Pocé les Bois « La Hunaudière». Autorisation d'occupation et d'exploitation à titre précaire les parcelles « Le Haut Pont en Vitré – La Lande de la Roche en Pocé les Bois » d'une superficie totale de 3ha 05a 47ca conformément aux termes de la convention en date du 13/08/2015. Versement d'une redevance d'occupation fixée à 160€ l'hectare soit la somme de 488.75€.
3.3	Domaine et Patrimoine – Locations – Convention d'occupation précaire – BY 118p - Période du 01/10/15 au 30/09/16	Autorisation à la Société WIND-IT d'occuper à titre précaire, l'emprise foncière, situé Rue Jean-Marie Texier à Vitré moyennant une redevance fixée à 100€.
3.3	Domaine et Patrimoine – Locations – Réserves foncières/ Occupation précaire d'une partie des terres situées en Vitré – Route du Bourgneuf (près du cimetière Saint Gilles) – Période du 01/11/15 au 30/10/2016	Location à M. GUILLON Joël, exploitant agricole, HERVAGULT Jean-Louis, demeurant « Le Plessis » à Vitré. Autorisation d'occupation et d'exploitation à titre précaire les parcelles «Pré Pouri – Le Rocher – La Grande Noé – Le Courtil aux Veaux – Le pré du Marais - Le Grand Champ» d'une superficie totale de 9ha 84a 33ca conformément aux termes de la convention en date du 13/08/2015. Versement d'une redevance d'occupation fixée à 160€ l'hectare soit la somme de 1 574.93€.
3.3	Domaine et Patrimoine – Location – Location ateliers relais n°2, 24 rue Pierre et Marie Curie à la société ARENIUS – Prolongation – Avenant n° 2	Prolongation de la location à la Société ARENIUS de l'atelier relais n°2 situé 24 Rue Pierre et Marie Curie pour une période allant du 1 ^{er} .09.2015 au 31.08.2017. Le loyer est fixé à 1 457.42€ HT et sera indexé conformément à la convention initiale, à chaque renouvellement. Les autres clauses de la convention restent inchangées. Il sera mis fin de plein droit à la présente convention : <ul style="list-style-type: none"> - le 31.08.2017, - sur demande du locataire avec un préavis de 3 mois, - En cas de non-paiement du loyer.
5.8	Décision d'ester en justice – Requête de Monsieur	Défense des intérêts de la commune confiée au

	LECUYER contre la décision de rejet d'une demande d'annulation de l'arrêté du 18 avril 2014	Cabinet COUDRAY de Rennes
7.10	Finances locales – Divers – Convention d'occupation précaire avec Monsieur D. CORNIER – immeuble sis au 32 rue Baudrairie	Occupation précaire d'un local commercial d'une superficie approximative de 30 m ² pour une durée de 2 mois à compter du 1er/07/2015 jusqu'au 30/08/2015 au plus tard ou dès la signature d'un contrat de location définitif, et ce, afin d'organiser une exposition vente artisanat. Le loyer mensuel est fixé à 270 € taxes et charges comprises.
7.10	Finances locales – Divers – Convention d'occupation précaire avec Madame LE BELLEGO F. – immeuble sis au 38 rue Notre - Dame	Occupation précaire d'un local commercial d'une superficie approximative de 85 m ² pour une durée de 2 mois à compter du 1er/07/2015 jusqu'au 30/08/2015 au plus tard ou dès la signature d'un contrat de location définitif, et ce, afin d'organiser une exposition vente artisanat. L'indemnité d'occupation versée par la ville est fixée à 500 € par mois toutes taxes et charges comprises.
7.10	Finances locales – Divers – Convention d'occupation précaire avec Monsieur N. PIROT – immeuble sis au 32 rue Baudrairie	Occupation précaire d'un local commercial d'une superficie approximative de 30 m ² pour une durée de 2 mois à compter du 1er/07/2015 jusqu'au 31/08/2015 au plus tard ou dès la signature d'un contrat de location définitif, et ce, afin d'organiser une exposition vente artisanat. Occupation consentie moyennant le versement d'une indemnité mensuelle charges comprises de 135 € non soumis à TVA.
7.10	Finances locales – Divers – Convention d'occupation précaire avec Monsieur J. GALLAIS – Immeuble sis au 38 rue Notre Dame	Occupation précaire d'un local commercial d'une superficie approximative de 85 m ² pour une durée de 2 mois à compter du 1er/07/2015 jusqu'au 31/08/2015 au plus tard ou dès la signature d'un contrat de location définitif, et ce, afin d'organiser une exposition vente artisanat. Occupation consentie moyennant le versement d'une indemnité mensuelle charges comprises de 250 € non soumis à TVA.
7.10	Finances locales – Divers – Convention d'occupation précaire avec Monsieur D. CORNIER – immeuble sis au 34 rue Baudrairie	Occupation précaire d'un local commercial d'une superficie approximative de 20 m ² pour une durée de 2 mois à compter du 1er/07/2015 jusqu'au 30/08/2015 au plus tard ou dès la signature d'un contrat de location définitif, et ce, afin d'organiser une exposition vente artisanat. Indemnité mensuelle d'occupation fixée à 270 € toutes taxes et toutes charges comprises.
7.10	Finances locales – Divers – Convention d'occupation précaire avec Monsieur L. MESSAOUD – immeuble sis au 34 rue Baudrairie	Occupation précaire d'un local commercial d'une superficie approximative de 20 m ² pour une durée de 2 mois à compter du 1er/07/2015 jusqu'au 31/08/2015 au plus tard ou dès la signature d'un contrat de location définitif, et ce, afin d'organiser une exposition vente artisanat. Occupation consentie moyennant le versement d'une indemnité mensuelle charges comprises de 135 € non soumis à TVA.
7.10	Finances locales – Divers – Contrat de vente de	Vente à Monsieur Gaël SIMON d'une coupe de bois sur pied appartenant à la Ville de Vitré pour un montant

	bois abattus avec Monsieur Gaël Simon	de 392€ (non assujetti à la TVA)
7.10	Finances locales – Divers – Musées – Régie de recettes – Fixation de tarifs d'animation	Création des tarifs d'entrée pour l'animation « Mais qui est l'inVitré mystère ? qui aura lieu tous les vendredis et samedis du 17.07 au 15.08.2015 dans le cadre des animations estivales. Tarif plein : 6€, Tarif réduit de 12 à 18 ans : 4€ et gratuit pour les moins de 12 ans. Les places seront vendues par le biais de la régie des musées.
7.10	Finances locales – Divers – Mise à disposition de matériel de sonorisation aux associations utilisatrices de la salle de musiques actuelles	Mise à disposition de matériel de sonorisation pour les groupes répétant dans les studios pour un tarif de 50 €. Un contrat succinct sera établi entre l'association et la Ville. Le matériel sera remis contre un chèque de caution d'un montant de 400€ qui sera encaissé en cas de retour de matériel défectueux. Le matériel devra obligatoirement être retourné dans un délai de 3 jours ouvrés. Une pénalité de 25 € par jour de retard devra être supportée par le locataire et celui-ci devra fournir une copie d'une attestation d'assurance « responsabilité civile ».
7.10	Finances locales – Divers – Salle de musique – Régie de recettes – Encaissement des droits d'accès à la salle de musique et pour les inscriptions à une « master classe – Modification de l'intitulé	L'article 1 des décisions du 27.10.1999 et du 3.12.2013 est modifié ainsi qu'il suit : « régie de recettes pour les encaissements des droits d'accès à la Salle de musique pour les inscriptions à une « Master Class et mise à disposition de matériel de sonorisation ». Les inscriptions se feront par le biais d'un contrat.
7.10	Finances locales – Divers – mise à disposition d'un local rénové, sis 26 rue Pasteur, au profit de l'association « La Bouèze » - avenant 1	Avenant 1 à la convention passée le 20 février 2014. Prorogation à compter du 17 mars 2015 pour une durée de 1 an dans les mêmes conditions.
7.10	Finances locales – Divers – Convention d'occupation précaire avec Madame Le Bellego Fabienne – Immeuble sis au 38 rue Notre-Dame.	Convention d'occupation précaire pour un local commercial d'environ 85 m ² pour une durée d'un mois à compter du 1 ^{er} .09.2015 jusqu'au 30.09.2015 afin d'y organiser une exposition vente artisanat à l'exclusion de toute autre activité, même connexe ou complémentaire. L'indemnité d'occupation est fixée à 400 € toutes taxes et toutes charges comprises.
7.10	Finances locales – Divers – Convention d'occupation précaire avec Monsieur Joseph Gallais – Immeuble sis au 38 rue Notre-Dame.	Convention d'occupation précaire pour un local commercial d'environ 85 m ² pour une durée d'un mois à compter du 1 ^{er} .09.2015 jusqu'au 30.09.2015 afin d'y organiser une exposition vente d'été (artistes / artisans). La mise à disposition est consentie sous réserve du versement d'une indemnité de 200 € toutes charges comprises, non soumise à TVA.
7.10	Finance Finances - locales – Divers – Régie de recettes pour l'encaissement de la vente de cartes postales, de livres, d'objets et de documents divers. Nouveaux produits.	Mise en vente de nouveaux produits à la boutique des Musées.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil municipal du 25 juin 2015.

190	5.7	Intercommunalité - Commission Locale d'Evaluation des Charges	Approuvé à l'unanimité - Approbation du rapport définitif de la CLECT du 17.06.2015 – <i>fixation du montant définitif des charges transférées et des attributions de compensation des commune de la communauté de la Guerche et de Bais et Rannée</i>
191	5.2	Bilan de formation des élus	<p>Le Conseil municipal prend acte de cette information</p> <p><i>La liste des formations suivies par les élus sera annexée au compte administratif.</i></p> <p><u>Anne Charlot</u> signale que le centre de gestion propose des formations gratuites dans le domaine des ressources humaines ainsi que l'UNCASS pour le domaine social.</p> <p><u>Pierrick Morin</u> insiste sur la nécessité de se former en début de mandat. Il signale la difficulté pour les élus de l'opposition à trouver des formations autres : ils souhaiteraient pouvoir se former indépendamment des élus de la majorité.</p>
192	5.7	Convention de gestion avec Vitré-Communauté pour le Centre Culturel – Prorogation	Approuvé à l'unanimité – Prorogation de la convention liant la Ville de Vitré et Vitré Communauté pour la gestion du Centre Culturel : mise à disposition de la salle de théâtre et des espaces communs, du service « Centre Culturel, de la gestion de l'ensemble du bâtiment et de la définition des clés de répartition des charges
193	5.7	Adhésion SDE 35 – Transfert de l'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » au SDE35.	<p>Approuvé à l'unanimité – Approbation du transfert de compétence au SDE 35 avec acceptation sans réserve des conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence, mise à disposition gratuite des terrains nus ou aménagés nécessaires à l'exercice de la compétence, et engagement de la Ville à accorder pendant 2 années à compter de la pose de la borne la gratuité du stationnement au moins pour un temps donné aux utilisateurs de véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal.</p> <p><u>Bruno Maisonneuve</u> précise qu'il est prévu d'installer 168 bornes sur le Département avec des chargements rapides à très rapides. La localisation reste à fixer.</p> <p><u>Pierre Méhaignerie</u> annonce que les trajets SNCF entre Vitré et Paris vont être modifiés : Départs de Vitré vers Paris à 5H57 et à 20H15 et départs de Paris vers Vitré à 7H14 et à 18H15 : il sera désormais possible de venir de Paris pour une journée de travail à Vitré d'où la nécessité de prévoir une location de véhicules à l'arrivée dans le cadre du PEM. Il annonce également la mise en place de 2 à 4 TER supplémentaires sur Vitré Laval ou Laval Vitré Rennes (ligne Rennes Angers), mais il rappelle que l'ambition de la SNCF est d'arriver le plus vite de possible</p>

			<p>de Paris vers Brest ou Quimper.</p> <p>Hervé Utard rappelle que la Région investit 10 millions d'euros par an pour permettre le développement de l'offre SNCF avec beaucoup d'arrêts et 2 trains de plus sur la Bretagne.</p> <p>Michèle Pracht, au sujet des bornes de rechargement, précise que la délibération emporte délégation de compétence et donc limitation de la marge de manœuvre de la collectivité si elle souhaite à l'avenir, mettre en place de nouvelles bornes.</p> <p>Bruno Maisonneuve confirme et explique que si le transfert n'a pas lieu, le SDE participera peut-être, mais à moindre échelle. Si la commune souhaite aller plus loin dans la mise en place des bornes, elle devra passer par le SDE. En ce qui concerne le PEM, les bornes prévues entreront dans le cadre du transfert de compétences. La liste des localisations souhaitées devra être fournie au SDE.</p>
194	7.1	Budget général DM4 – exercice 2015	<p>Approuvé à l'unanimité – Approbation des modifications apportées aux crédits votés 2015.</p> <p>Hervé Utard interroge sur le coût de fonctionnement des caméras.</p> <p>Bruno Maisonneuve précise que sur le réseau actuel, le coût a été chiffré à 1 000 € par caméra.</p> <p>Pierre Méhaignerie promet que le sujet fera l'objet d'un débat (extension du réseau des caméras).</p> <p>Hervé Utard demande où sera déployé le réseau WIFI (inscrit dans la DM4).</p> <p>Paul Lapause répond qu'il s'agit essentiellement des services de la Ville dont le Château.</p>
195	7.1	Budget Eau –DM2	<p>Approuvé à l'unanimité – Approbation des modifications apportées au budget Eau 2015.</p>
196	7.1	ZAC de la Roncinière DM1	<p>Approuvé à l'unanimité – Approbation des modifications apportées au budget 2015 pour la Zac de la Roncinière.</p>
197	7.1	ZAC des Artisans – Budget 2015 – création	<p>Approuvé à l'unanimité – Vote du budget 2015 de la ZAC.</p> <p>Paul Lapause précise que le budget de la zone des Artisans a déjà fait l'objet d'un vote par le Conseil, il s'agit uniquement de l'inscription dans la comptabilité du prévisionnel voté.</p>
198	7.5	Attribution d'une subvention complémentaire à l'association SVP	<p>Approuvé à l'unanimité – versement d'une subvention complémentaire de 500€ pour l'achat de fournitures.</p> <p>Paul Lapause précise que la ville a investi dans du matériel de tir permettant une meilleure qualité du spectacle. L'association a également changé de matériel et la subvention leur permettra d'abonder le financement.</p>

199	7.5	Convention ville de Vitré- Conseil Général 35 – Mission locale – Fonds d'aide aux jeunes – Attribution d'une subvention	Approuvé à l'unanimité (Monsieur Maisonneuve ayant quitté la salle) – Reconduction de l'aide à hauteur de 2 300€ pour 2015, somme identique à 2014.
200	7.5	Subvention exceptionnelle à l'Association sportive de l'Institution Jeanne d'Arc	Approuvé à l'unanimité – Versement d'une aide exceptionnelle de 100 € pour la participation d'une élève - sélectionnée en équipe de France UGSEL de volley - aux championnats d'Europe qui se sont déroulés à Malte du 7 au 15.07.2015. afin de couvrir une partie des frais de déplacements.
201	7.5	Participation au financement des travaux de réhabilitation de la salle de basket de l'Aurore – Convention avec l'Aurore pour l'utilisation et le financement de la salle	<p>Approuvé à l'unanimité à l'exception de M. Pascal BOUVIER qui n'a pas participé au vote et 4 abstentions des élus de l'opposition - Participation au financement des travaux de réhabilitation de la salle de basket de l'Aurore - convention entre la Ville de Vitré et l'Association Aurore Basket : engagement de la ville sur la période d'amortissement du prêt (18 ans avec 1 an de différé) à apporter 1 subvention annuelle égale à l'annuité d'un prêt de 1 100 000 maximum, garantir auprès de la banque qui consentira ce prêt à hauteur de 50 % du capital emprunté. La ville s'engage à garantir à hauteur de 50% le prêt complémentaire de 550 000 € contracté par l'association. L'association s'engage à poursuivre la mise à disposition de cette salle pour les activités scolaires et associatives.</p> <p><i>Pierrick Morin reconnaît que l'Aurore contribue au dynamisme de la Ville et même se substitue à la Ville pour cet investissement, cependant il n'est pas d'accord sur le financement à 50% du projet. Il souhaiterait une répartition plus précise à savoir : pas de financement sur le logement du gardien, il est d'accord sur le financement à 50% du désamiantage, concernant la jauge sportive cela ne concerne pas la ville mais il serait d'accord sur un financement à hauteur de 30% à la condition que Vitré Communauté participe aussi. Par contre, en ce qui concerne le scolaire, il accepterait un financement à hauteur de 100%. Il approuve le plafond fixé à 1 100 000 € mais s'interroge sur l'aide sur le stand de tir. Il souhaiterait que l'aide de 50% sur l'investissement apportée aux associations sportives soit revue et accordée au cas par cas.</i></p> <p><i>Bruno Maisonneuve rappelle que l'Aurore regroupe 170 bénévoles. Si l'Aurore ne réalisait pas cet équipement, il faudrait que la ville le fasse. Le problème du logement sera suivi et l'impact de l'étude sur le stand de tir devra être étudié.</i></p> <p><i>Jacques Coignard explique qu'il n'est pas d'accord sur la forme prise par cette aide, étalée dans le temps, par ailleurs, il pense que la Commission d'appel d'offres devrait être saisie du dossier étant donné l'aide apportée par la Ville.</i></p> <p><i>Paul Lapaue répond qu'il s'agit d'un projet privé, cependant M Pasquet accepte de fournir les offres pour études. En ce qui concerne la maison du gardien, ce n'est pas une priorité pour l'Aurore mais sera envisagée peut être par l'association si les appels d'offres réalisés sont très</i></p>

			<p><i>favorables. La présence d'un logement sur site permet d'offrir plus de sécurité (surveillance) et de régler en partie le problème de l'entretien (contrepartie du logement). Dans le projet présenté de 2 200 000 €, le logement du gardien n'est pas pris en compte.</i></p> <p><i>Pierre Méhaignerie</i> souhaite rester sur le principe de la participation à 50% plafonnée pour le dossier Aurore mais propose que les commissions travaillent sur d'autres critères. En ce qui concerne les propositions de prix, c'est l'intérêt de l'Aurore de retenir le moins disant.</p>
202	7.10	Imputation de diverses factures en section d'investissement	Approuvé à l'unanimité – Imputation de diverses factures en section d'investissement comprenant des montants unitaires inférieurs au seuil d'investissement.
203	7.10	Annulation de titres de recettes – Centre Culturel	Approuvé à l'unanimité – Annulation de 3 titres de recettes n° 3139,3140 et 3141 de 2014 pour un montant global de 3 197.50€ concernant la vente de billets vendus à Fougères (titres émis alors que la recette figurait déjà sur les P503 adressés à la Trésorerie).
204	7.10	Admission en non-valeur de produits communaux (divers services)	<p>Approuvé à l'unanimité – le Trésorier principal a proposé l'admission en non-valeur de titres de recettes concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> -restaurants scolaires et garderies : 836.44€, -Médiathèque : 1 043.38€ -Fourrière municipale véhicules automobiles : 1 130.27€ <p>La Commission des finances réunie le 21.07.2015 a donné un avis favorable.</p>
205	7.10	Admission en non-valeur de produits communaux – Taxe Locale sur la Publicité Extérieure	Approuvé à l'unanimité – le Trésorier principal a proposé l'admission en non-valeur de titres de recettes d'un montant de 861€. La société concernée est en liquidation judiciaire (jugement du 12.11.2014) et le mandataire judiciaire a fourni un certificat d'irrecouvrabilité. La Commission des finances réunie le 21.07.2015 a donné un avis favorable.
206	7.10	Participation à l'acquisition de matériel pour l'association Les archers du château	Approuvé à l'unanimité – Versement d'une aide exceptionnelle de 1 728.95€ pour acquérir de nouvelles cibles pour la pratique de l'activité de l'association et notamment l'organisation du Championnat de Bretagne.
207	7.3	Garantie d'emprunt à la Société les Foyers pour la reconstruction d'un immeuble rue Baudrairie	<p>Approuvé à l'unanimité – Garantie d'emprunt accordée sur un emprunt de 458 324€ destiné à financer la reconstruction des immeubles 7 – 9 – 11 rue Baudrairie (reconstruction suite incendie de 10 logements sociaux).</p> <p>Parallèlement la société Les Foyers procèdera au remboursement anticipé du capital restant dû sur les emprunts contractés pour la première réhabilitation (avant incendie) soit 200 395 €.</p>
208	1.2	Rapport sur le prix et la qualité du service assainissement – Année 2014	Approuvé à l'unanimité – Approbation du rapport 2014.
209	1.2	Rapport sur le prix et la qualité du service eau potable – Année 2014	Approuvé à l'unanimité – Approbation du rapport 2014.

210	3.3	Fixation de la redevance d'occupation du domaine public par GRDF	Approuvé à l'unanimité – Application pour 2015, des redevances d'occupation du domaine public.
211	3.3	Mise à disposition d'un compresseur à Vitré Communauté	Approuvé à l'unanimité - Approbation de la mise à disposition.
212	1.1	Convention de partenariat pour la mise en œuvre de l'atlas de la biodiversité des communes à Vitré – Fonds de Dotation pour la Biodiversité	Approuvé à l'unanimité – Approbation des termes de la convention de partenariat.
213	1.1	Convention de partenariat pour la mise en œuvre de l'Atlas de la Biodiversité des Communes à Vitré – Association Bretagne vivante	Approuvé à l'unanimité – Approbation des termes de la convention de partenariat. <i>Pierrick Morin regrette d'une part, que le plus grand nombre n'ait pas été sollicité : des personnes ayant des connaissances, n'ont pas été contactées, d'autre part, il trouve que les rémunérations proposées sont insuffisantes.</i> <i>Michèle Pracht répond que les rémunérations n'ont pas été contestées et qu'elles ont fait l'objet d'un accord entre les parties.</i>
214	1.1	Convention de partenariat pour la mise en œuvre de l'Atlas de la Biodiversité des Communes à Vitré – Association « Vitré Tuvalu »	Approuvé à l'unanimité – Approbation des termes de la convention de partenariat Approuvé à l'unanimité <i>Pierrick Morin regrette d'une part, que le plus grand nombre n'ait pas été sollicité : des personnes ayant des connaissances, n'ont pas été contactées, d'autre part, il trouve que les rémunérations proposées sont insuffisantes.</i> <i>Michèle Pracht répond que les rémunérations n'ont pas été contestées et qu'elles ont fait l'objet d'un accord entre les parties.</i>
215	1.1	Décisions prises par le Maire en matière de marchés publics	Pour information du Conseil municipal <i>Hervé Utard demande pourquoi il a été procédé à l'achat d'un nouveau véhicule pour la direction générale ?</i> <i>Jean-Pierre Lebry répond qu'il s'agit d'un véhicule d'occasion et que l'ancienne voiture était ancienne et d'un fonctionnement et d'un entretien coûteux.</i> <i>Hervé Utard demande pourquoi le véhicule n'a pas été pris en charge par Vitré Communauté.</i> <i>Pierre Méhaignerie répond que la convention avec Vitré Communauté prévoit un partage des dépenses : la Ville fournit le véhicule, la communauté le téléphone ...</i>
216	1.1	Accompagnement à la refonte de la politique de régime indemnitaire Ville, Vitré Communauté et C.C.A.S	Approuvé à l'unanimité – Approbation de la mise en place d'un accompagnement par la cellule Organisation du CDG 35 pour un montant total de 9 594€ HT. La répartition du montant de la prestation se fera au prorata du nombre d'agents de chaque entité, soit 46 % pour la Ville, 34 % pour Vitré Communauté et 20 % pour le C.C.A.S avec la signature d'une convention constitutive du groupement de commande

217	5.8	Décisions prises par le Maire en matière de contentieux	<p>Pour information du Conseil municipal</p> <p>Pierrick Morin demande de connaître le montant chiffré des provisions réalisées.</p> <p>(Etat figurant en annexe du budget et faisant l'objet de délibérations).</p>
218	2.1	Approbation de la modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme	<p>Approuvé à l'unanimité – Approbation de la modification du PLU, avec affichage en mairie et publication d'une mention dans un journal agréé. Le PLU modifié est tenu à la disposition du public à la Mairie de Vitré ainsi qu'à la Préfecture.</p> <p>Pierrick Morin demande combien de temps faut-il pour faire une modification du PLU –si demain on souhaite requalifier une parcelle –</p> <p>Réponse apportée par Rodrigue Henrio : de 5 à 6 mois.</p> <p>Pierrick Morin informe le Conseil qu'un nouveau projet d'implantation du terrain de base-ball est envisagé qui reviendrait à peu de frais.</p> <p>Paul Travers s'inquiète du budget nécessaire.</p> <p>Pierre Méhaignerie rappelle le montant du budget envisagé : 100 000 €. Il remarque à nouveau que les équipements ne doivent pas tous être édifiés sur la commune de Vitré. Il rappelle également que les budgets ne doivent pas être concentrés sur le sport : d'importants projets sont envisagés : droit de préemption à étudier en centre-ville pour lutter contre les loyers excessifs appliqués aux commerces, à ce sujet, il note qu'il reste très réservé quant à l'extension de la zone commerciale de la Baratière, il craint pour l'équilibre avec le centre-ville.</p>
219	2.1	Mise en place d'un Projet Urbain Partenarial Ville de Vitré / M. Bouillon –	<p>Approuvé à l'unanimité – Approbation de la convention de PUP. M. BOUILLON versera la fraction du coût d'équipement public nécessaire fixée à 1.19% s'élevant à 6 604.80€ HT.</p>
220	3.2	Cession d'un immeuble situé 1 Place de la République	<p>Approuvé à l'unanimité – Cession de l'immeuble à M. JUJKA et Mme STADLER pour un montant de 52 000€ net vendeur. Ce prix est confirmé par France Domaines en date du 4.09.2015.</p>
221	3.2	Vente Ville de Vitré / COOPER	<p>Approuvé à l'unanimité – Echange foncier sans soule intervenant entre la Ville de Vitré et M. de Courville. Rétrocession de l'emprise foncière cadastrée CO 226p d'une contenance d'environ 1 930 m² à l'entreprise COOPER pour un montant de 14 800€, qui prendra en charge l'ensemble des frais d'acquisition.</p>
222	3.5	Déclassement d'une emprise publique pour la construction d'un immeuble de bureaux (B	<p>Approuvé à l'unanimité – Déclassement de l'emprise cadastrée AM 715p, d'une contenance de 1 298 m² en vue</p>

		3000)	<p>de son classement dans le domaine privé de la Ville puis de son aliénation. Projet soumis à enquête publique.</p> <p><u>Pierre Méhaignerie</u> signale que l'immeuble de bureaux pourrait être commencé à partir de février 2016, le parking quant à lui sera achevé en juillet, d'ici là, il faudra que les commissions aient réfléchi sur le mode de gestion. Il s'agit d'un dossier lourd pour le budget qui a été réalisé sans augmentation des impôts et avec un autofinancement maintenu et important.</p> <p><u>Jean-Pierre Lebry</u> demande ce qu'il en est du FEDER.</p> <p><u>Pierre Méhaignerie</u> répond que l'aide sera de 1 million d'euros, même s'il espérait plus.</p>
223	8.9	Projet culturel –	<p>Approuvé à l'unanimité – Validation du projet culturel de Vitré, s'articulant autour de 6 objectifs prioritaires : l'accessibilité pour tous à la culture, l'éducation culturelle et artistique, l'encouragement à la création artistique, une politique culturelle, territoriale et transversale, l'évolution des lieux culturels vers des lieux plus ouverts et vivants, le soutien au tissu associatif.</p> <p><u>Anne Charlot</u> demande si les moyens humains à mettre en face de ce projet ont bien été envisagés ?</p> <p><u>Marie-Cécile Duchesne</u> répond que la commission a travaillé à moyens constants, sauf peut-être, en ce qui concerne le centre culturel mais de toutes façons, il faudra aussi travailler avec Vitré Communauté.</p> <p><u>Anne Charlot</u> qu'en est-il par exemple pour la création de services nouveaux telle la proposition d'un service de garde d'enfants.</p> <p><u>Marie-Cécile Duchesne</u> répond que la dépense sera prise sur le budget artistique.</p> <p><u>Pierre Méhaignerie</u> constate que le projet marche.</p> <p><u>Marie-Cécile Duchesne</u> appuie en signalant que 900 abonnements ont été vendus.</p> <p><u>Jacques Coignard</u> se déclare favorable à ce projet mais cependant demande ce qu'il en est des questions en suspens par exemple l'extension de la médiathèque avec le réaménagement et l'ouverture sur le PEM.</p> <p><u>Marie-Cécile Duchesne</u> rappelle qu'il s'agit d'un projet, d'orientations, en aucun cas de décision de faire : il y aura des priorités à définir.</p> <p><u>Paul Travers</u> constate avec plaisir l'entrée des bénévoles au centre culturel.</p> <p><u>Marie-Cécile Duchesne</u> répond qu'il y en aura 3 en 2015 pour assurer le placement.</p> <p><u>Pierre Méhaignerie</u> rappelle que le bénévolat est très important.</p>

			<p>Pierrick Morin milite pour la prise en compte du temps des bénévoles qui devient une ressource pour l'association, le bénévole reçoit une gratification mais l'association pourrait percevoir une rémunération de ce temps (au travers de la subvention).</p> <p>Marie-Cécile Duchesne remarque que cela permet d'attirer des personnes extérieures qui ne viendraient pas sinon et qu'un travail est en cours avec les services du C.C.A.S. pour essayer de toucher d'autres publics.</p> <p>Pierre Méhaignerie note que cela améliore le service, les bénévoles sont nécessaires à la vitalité du service public.</p> <p>Anne Charlot insiste sur la création d'un comité de « recrutement des bénévoles », il faut vérifier les assurances, organiser l'intervention des bénévoles en s'appuyant sur l'expérience d'autres collectivités.</p> <p>Pierrick Morin ne souhaite pas que les bénévoles soient traités comme les services civiques et les CAE en leur temps : du personnel qualifié mais sous-payé.</p>
224	7.10	Artothèque - Don d'un ensemble de sérigraphies	<p>Approuvé à l'unanimité – suite à l'exposition « A corps perdus » présentée à l'Artothèque du 20.06 au 30.09.2015, 3 des 4 artistes ont offert à la Ville :</p> <p>-15 sérigraphies de Patricia Cartereau, 15 de Dominique Lacoudre et 15 Pierrick Naud d'une valeur unitaire de 100€.</p> <p>Une sérigraphie de chacun des artistes rejoindra la collection de l'Artothèque, les autres seront mises en vente au prix unitaire de 100€ au bénéfice de la Ville de la Vitré.</p>
225	7.10	Création d'un événement musiques actuelles « Un Bout de Monde »	<p>Approuvé à l'unanimité – Organisation du festival « Un bout de monde » le 26.09.2015. Versement de 2 aides financières (3 200€ pour la création d'événements musiques actuelles, 300€ d'aide supplémentaire pour couvrir les frais de location de matériel du Parc des expositions.</p>
226	7.10	Centre Culturel – Exonération de places de spectacles	<p>Approuvé à l'unanimité – Offre de 6 places maximum par spectacle à différentes structures notamment médiatiques afin de promouvoir la saison du Centre Culturel.</p>
227	7.10	Médiathèque – Animation du Pôle Borgès : accès internet pour des personnes malvoyantes ou aveugles	<p>Approuvé à l'unanimité – Convention entre la Ville de Vitré et l'Association Valentin HAÛY (Comité de Rennes et de l'Ille et Vilaine) fixant les modalités du partenariat mis en place.</p>
228	7.10	Médiathèque – Animation musicale	<p>Approuvé à l'unanimité – Organisation d'une animation musicale le 2.10.2015 visant la découverte et la promotion de la musique notamment de l'instrument le Cristal Baschet, suivie d'un concert. Projet animé par l'artiste Loup Barrow visant à la fois un public scolaire et les usagers de la médiathèque pour un coût global de 900€.</p> <p>Hervé Utard remarque qu'il s'agit d'une très bonne idée : il s'agit d'un instrument rare qui fonctionne à partir du frottement des doigts mouillés sur du cristal.</p>

229	7.10	Médiathèque – Cycle d'ateliers d'écriture destinés aux adolescents et aux adultes	Approuvé à l'unanimité – Organisation de 2 ateliers : -13.10.2015 : Céline FEILLEL, écrivaine publique pour un montant de 160€ -12.11.2015 et 09.12.2015 : Ronan MANCEC, Auteur de théâtre pour un montant de 420€. Coût global de 580€ (frais de transport compris).
230	7.10	Médiathèque – Mois du multimédia programmé du 1 ^{er} au 31.10.2015 dans le Pays de Vitré – Portes de Bretagne	Approuvé à l'unanimité – Organisation de 5 animations : -Atelier d'apprentissage du code informatique, café-tablettes, animations ludiques (kit makey-makey), atelier de fabrication de « moulins à LEDs ». Ces 4 animations sont financées par le Pays de Vitré ou bien ne génèrent aucun coût. -Présentation d'une borne interactive proposant une approche ludique et créative du code informatique (Collectif d'artistes AVOKA), pour un montant de 127.80€ (comprenant la formation du personnel, le montage, le démontage et le déplacement).
231	7.10	Perception du droit de tirage du Centre National de la Chanson des Variétés pour le Centre Culturel Jacques Duhamel	Approuvé à l'unanimité – Autorisation pour la Ville de percevoir la somme de 920.38€ du CNCV destinée à financer le règlement des droits d'auteurs des spectacles du Centre Culturel.
232	7.1	Musée – modification de la délibération 157 du 25 juin 2015 – Modification date d'application	Approuvé à l'unanimité – Application des nouveaux tarifs des musées à compter du 1 ^{er} .10.2015 et non pas au 1 ^{er} .09.2015 comme il était indiqué dans la délibération du 25.06.2015.
233	1.1	1.1 Commande publique – Marchés - Convention de mandat avec Entraide Récupération Vitré	Approuvé à l'unanimité – signature d'une nouvelle convention entre la Ville et l'Association Entraide Récupération Vitré afin d'organiser la collecte des déchets encombrants au domicile sur prescription des services du C.C.A.S.
234	1.3	Bilan du mandatement de la gestion de la Maison de l'Enfance – Année 2014	Retiré de l'ordre du jour. <u>Carole-Anne Chehabeddine</u> explique le résultat négatif par une basse de fréquentation due aux TAP : seules les écoles privées fréquentent le centre de loisirs le mercredi matin. <u>Pierre Méhaignerie</u> s'inquiète d'une éventuelle dérive financière des activités sociales même s'il comprend l'évolution du contexte et des demandes. Il souhaite que le dossier soit présenté en Commission des finances avec les évolutions constatées des besoins de financement des activités sociales sur 3 ans et les évolutions prévisibles pour les 3 prochaines années. <u>Carole-Anne Chehabeddine</u> confirme que les premières années de la convention de mandatement, le résultat était excédentaire, le résultat 2014 s'explique par le centre de loisirs avec une baisse très importante des effectifs : le mercredi matin, il reçoit uniquement les écoles privées avec une structure identique.

			<p><u>Pierre Méhaignerie</u> demande pourquoi il n'y a pas réduction des heures de personnel.</p> <p><u>Carole-Anne Chehabeddine</u> répond que c'est le cas pour les animateurs mais les frais de bâtiments, de structures centre social restent les mêmes.</p> <p><u>Constance Mouchotte</u> s'étonne que ce dossier n'ait pas été présenté en Commission des finances.</p> <p><u>Pierre Méhaignerie et Carole Anne Chehabeddine</u> répondent qu'il s'agit de l'application de la clause de révision du contrat.</p> <p><u>Carole-Anne Chehabeddine</u> signale que le problème du maintien du centre de loisirs dans les conditions de fonctionnement actuelles se pose pour la rentrée 2016.</p> <p><u>Pierrick Morin</u> confirme que l'impact des TAP se ressent aussi sur les associations, il s'interroge sur le contenu des activités TAP car celles-ci impactent le fonctionnement des associations.</p> <p><u>Pierre Méhaignerie</u> confirme que les TAP présentent des avantages mais aussi des inconvénients par rapport aux intervenants extérieurs.</p> <p><u>Bruno Maisonneuve</u> signale que l'avenir de l'école du sport doit être réfléchi car elle était très appréciée.</p> <p><u>Pierre Méhaignerie</u>, par rapport à l'intervention de l'opposition dans le journal municipal, explique que la 1^{ère} estimation du coût des TAP avait été chiffrée à 350 € par enfant ce qui faisait un coût annuel de 700 000 € (1 000 élèves en public et 1 000 élèves en privé) ce qui représentait effectivement 10% de la fiscalité locale. Il signale que certaines villes mettent zéro euro sur le financement des TAP de l'enseignement privé. Il aurait préféré que l'Etat demande aux Maires de faire des propositions pour les TAP car ceux-ci auraient mieux pris en compte la vie associative et fait des propositions plus adaptées</p> <p>A la demande de <u>Pierre Méhaignerie</u>, la question est retirée et différée au prochain Conseil, après avoir été présentée à la commission des finances.</p>
235	7.10	Rétrocession concession funéraire (1)	Approuvé à l'unanimité – Remboursement de la somme de 662.48€.
236	7.10	Rétrocession concession funéraire (2)	Approuvé à l'unanimité – Remboursement de la somme de 209.35€.
237	7.10	Rétrocession concession funéraire (3)	Approuvé à l'unanimité -Remboursement de la somme de 32.82€.
238	7.10	Rétrocession concession funéraire (4)	Approuvé à l'unanimité - Remboursement de la somme de 280.80€.
239	4.1	Modification du tableau des effectifs	Approuvé à l'unanimité – création de poste d'un adjoint technique 2 ^{ème} classe (résorption d'un emploi précaire).

240	4.1	Mise à disposition de personnel	Approuvé à l'unanimité – Approbation d'une mise à disposition auprès de Vitré Communauté pour le responsable du service Urbanisme.
241	4.2	Recrutement d'un agent non titulaire – L'instant d'anglais	Approuvé à l'unanimité à l'exception de M. Pascal SOUVESTRE qui n'a pas pris part au vote - Approbation du recrutement d'un agent non titulaire du 7.09.2015 au 1 ^{er} .07.2016 pour assurer 180 heures d'animation.

QUESTIONS DIVERSES :

1) Intervention de Monsieur Didier Créac'h, Trésorier principal

a. Sur la situation financière de la Ville

Présentation de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2014 :

M. Créac'h conclut :

« - que la situation financière de la collectivité 2014 est saine

- que, grâce à la baisse des charges réelles, dans un contexte financier qui voit baisser les dotations de l'Etat, la capacité d'autofinancement progresse de 2.10% et atteint 4 979 K€

- que l'autofinancement net représente 3 143 K€. Calculé par habitant, il atteint 178 €, la moyenne régionale 2014 étant de 85 €.

-que l'investissement reste soutenu et dépasse les 10 300 K€ (hors restes à réaliser)

- que le niveau de l'endettement progresse de 650 K€

- que Vitré conserve donc des capacités financières et des marges de manœuvre certaines. Mais les efforts de rationalisation engagés devront se poursuivre pour stabiliser l'autofinancement au niveau actuel. »

b. Sur la fiscalité à Vitré

Présentation par M. Créac'h, Trésorier principal, de l'analyse fiscale de la commune de Vitré réalisée par les services du Trésor et des finances publiques. Analyse réalisée pour les années 2009 à 2015 sur les communes de la même strate démographique du grand Ouest (Dinan, Lamballe, Lannion, Loudéac, Guingamp, Concarneau, Douarnenez, Landerneau, Morlaix, Quimperlé, Fougères, Redon, Vitré, Auray, Pontivy)

Les conclusions de cette présentation sont les suivantes :

« - La commune dispose d'une richesse fiscale qui se situe dans la moyenne régionale des communes de la même classe. Relevons cependant que les bases d'imposition du Foncier Bâti « entreprises » sont conséquentes : 564 € par habitant contre 387 € pour le chiffre moyen des communes de l'échantillon.

Elle bénéficie du fort dynamisme de ses bases d'imposition : +4.0% par an en moyenne entre 2008 et 2014 contre +2.3% pour le chiffre moyen des communes même si cette tendance se ralentit à partir de 2013. A noter que les bases du foncier bâti « entreprises » de la commune évoluent de manière limitée, à un rythme inférieur à celui des bases « ménages ».

Les marges de manœuvre en matière de pression fiscale sont importantes, les taux d'impositions se situent, en effet, à un niveau très réduit et sont stables depuis 2002. Du fait de ces taux modérés, le produit de la fiscalité directe locale de la commune est nettement en dessous des chiffres moyens.

Le niveau de prélèvement sur le contribuable se situe alors à un niveau très réduit. Ainsi le ratio « produits TH/nombre de logements taxés » est l'un des plus faibles des communes de l'échantillon. »

Hervé Utard intervient sur le sujet des abattements : Vitré a effectivement mis en place des abattements pour charge de famille, mais dans le même temps, la communauté de communes a, en 2010, lors de la réforme de la fiscalité locale, supprimé l'abattement de 5% à la base mis en place par le Département.

Pierre Méhaignerie répond, que pour les familles modestes, la taxe est plafonnée et il y a une prise en charge par l'Etat, c'est un choix politique qui a été fait.

Didier Créac'h indique que 13% des foyers sont exonérés de la taxe d'habitation.

Jean-Pierre Lebry constate que les budgets annexes (notamment eau et assainissement) concourent à l'équilibre de la trésorerie, ne faudrait-il pas emprunter plus ?

Didier Créac'h répond qu'il serait possible d'emprunter plus mais qu'il n'y a pas intérêt puisque la trésorerie est suffisante, cela accroîtrait les dépenses de fonctionnement.

Paul Travers demande si la dette est à taux fixe ?

Didier Créac'h répond qu'elle est en majorité à taux fixe mais qu'il y a aussi du taux révisable et aucun emprunt toxique.

Pierre Méhaignerie conclut qu'à Vitré les clignotants sont au vert mais que ce sera plus dur pour les 2 années 2016 et 2017 compte tenu des investissements engagés et des baisses de dotations, il rappelle qu'à terme, la Ville perdra 1.6 M€ par an (soit la moitié de son autofinancement net). En résumé, la France a perdu 40% d'emplois industriels quand la communauté de Vitré en a gagné 20 à 25%. 70% des emplois créés dans les années 70 sont perdus. Nous disposons de marges importantes au niveau fiscalité : le choix du maintien des taux était un devoir d'avenir, le bassin agricole et industriel est très actif mais vulnérable et soumis à la compétitivité et il est essentiel de favoriser le pouvoir d'achat. Pour l'avenir, si le dynamisme économique continue, il faut maintenir les taux bas et un investissement important tout en stabilisant les dépenses de fonctionnement pour conserver un autofinancement significatif.

2) **Intervention de Monsieur Rodrigue Henrio**

a. Sur l'état de commercialisation des lots et logements neufs sur Vitré

Pierre Méhaignerie indique qu'il a souhaité un point sur les offres de terrains et de logements car on constate une reprise de la construction depuis 2 mois.

Rodrigue Henrio fait le point sur d'une part les opérations immobilière en cours et d'autre part les terrains à bâtir :

A – sur les opérations immobilières

La Massonnais :

Espacil va proposer en octobre 28 logements locatifs sociaux

Guillaume : 8 maisons en accession sociale (vendues)

En projet 12 logements collectifs

NEOTOA : 3 maisons PSLA (vendues)

Livré fin 2016 22 logements locatifs

Beauvais :

Coop Habitat : 3 maisons individuelles

6 appartements PSLA (dont 1 disponible)

NEOTOA : 13 appartements (vendus)

5 maisons groupées (reste 2 T IV)

ZAC du Parc :

ESPACIL : 1 maison en accession (à faire)

Logements locatifs sociaux (livraison mars 2016)

18 logements PSLA (reste 1)

Bd de Châteaubriant :

8 appartements collectifs (livraison 2017)

La Guilmarais :

Aiguillon : 7 maisons PSLA (en cours de commercialisation)

Rodrigue Henrio signale une difficulté de commercialisation : motifs invoqués : prix, absence de garage, frais de copropriété

Anthony Morel indique que l'absence de garage est un faux problème : les garages sont rarement utilisés, par ailleurs le projet prévoit un abri de jardin suffisamment grand et qui concoure à préserver l'intimité du jardin, les maisons comprennent en outre du rangement et un local buanderie à l'intérieur.

Rue Théodore Botrel : carré Castelia : 24 logements commercialisés

Hôtel Duquesclin : 3 logements en étage

Rue Beaudrairie :

SA les Foyers : reconstruction de 10 logements sociaux (livrables en 2017)

Rue de Fougères :

NEOTOA : programme ancienne clinique (vendus)

Projets :

Saint Nicolas : reconversion

Mériaux

Secteur de la Baratière (IME)

B – sur les terrains

Massonnais : reste 235 lots sur 160 (125 à 150 €/m²)

Haut Fougeray : reste 11 lots sur 57 (120 à 156 € par m²)

Clos des Boufforts : reste 26 lots sur 37 (132 à 142 €/m²)

Reste 5 lots sur 15 (130 à 150 €/m²)

Clairefontaine : reste 6 lots sur 12 (90 à 146 €/m²)

Val Vilaine reste 3 lots sur 6 (114 à 120 €/m²)

Roncinière 1 : reste 29 sur 71 (112 à 118 €/m²)

+ 2 programmes locatifs : intermédiaires 16 et collectifs 44

+ PSLA

Pierrick Morin s'inquiète de la consommation de terres agricoles et du manque d'information auprès de la SAFER, il souhaiterait avoir la liste des réserves foncières.

Jean-Pierre Lebray répond que la constitution des réserves foncières n'est pas la vocation première de la commune ou de la communauté. La ville achète des terrains pour permettre de restructurer des exploitations par échanges dans le cadre d'opérations de voirie notamment. Pendant les 15 ans à venir, il souhaite qu'il ne soit pas touché aux terres agricoles, des efforts ont déjà été faits pour la réalisation de zones commerciales, il reste des efforts à faire pour les zones industrielles.

Pierre Méhaignerie signale que le problème agricole est lié au problème des ventes dans les communes, les acquéreurs souhaitent investir dans du neuf. Le souhait est de réorienter les acquéreurs sur la rénovation du parc ancien. La communauté va mettre un budget pour encourager la rénovation. Pour sa part la ville va transférer l'aide qu'elle apportait au logement neuf sur une aide pour la rénovation du logement ancien. Par ailleurs il précise que les terres propriété de la ville et non utilisées sont louées à des exploitants.

Pierrick Morin pose le problème des nouveaux agriculteurs

Pierre Méhaignerie répond que tous les agriculteurs cherchent à étendre leur activité.

Anthony Morel rappelle le principe de la reconstruction de la ville sur elle-même qui se heurte à des cahiers des charges privés concernant d'anciens lotissements : le refus d'un seul bloque tout. Il souhaiterait que le législateur prévoit des outils pour réaliser ces projets.

3) **Intervention de M. Hervé Utard**

a. Sur le problème des migrants

Hervé Utard rappelle que la France doit accueillir 24 000 migrants, dont si l'on fait la proportion, environ 10 réfugiés sur Vitré ce qui ne semble pas insurmontable.

Anne Charlot répond qu'une proposition a déjà été faite via la structure COALLIA, 4 hébergements en Type IV sont proposés en plus des 8 déjà existants.

Marie-Cécile Duchesne note qu'une association va accueillir une famille, elle signale qu'une manifestation est prévue à Val d'Izé le 8 octobre (couscous) les recettes seront affectées à ce projet.

Anne Charlot indique qu'une réunion du comité d'accueil des étrangers est fixée dans les 10 jours et qu'un point presse sera organisé à l'issue de cette rencontre.

4) Intervention de M. Pierrick Morin

S'interroge sur l'intervention des services de la ville pour le nettoyage d'un parking suite à une manifestation agricole.

Anthony Morel répond que la balayeuse est en effet intervenue mais après nettoyage par les commerçants. Il précise que la balayeuse est intervenue dans les mêmes conditions dans les supermarchés concernés (Leclerc, Hyper U, ITM, Netto) car il n'y a pas possibilité sur Vitré de trouver ce type de matériel en location, le reste du nettoyage a été pris en charge par les supermarchés.

Pierrick Morin demande pourquoi les associations paient un forfait nettoyage et pas les commerçants.

Paul Travers répond qu'il s'agissait d'une seule intervention exceptionnelle qui ne mérite pas que l'on polémique.